



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



25023358

ale,
I,



Tribunal de l'entreprise de Liège
Division Verviers

06 FEV. 2025

Greffier Le greffier

N° d'entreprise : **0402 458 344**

Nom

(en entier) : **HENKENS FRERES**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société anonyme**

Adresse complète du siège : **Rue Saint-Martin, 6 à 4841 Henri-Chapelle**

Objet de l'acte : Révocation/Nomination du commissaire

Extrait des décisions de l'actionnaire unique du 6 décembre 2024 :

"(...) Décisions :

L'actionnaire unique décide de révoquer le commissaire, la société « BDO Réviseurs d'Entreprises » représentée par Monsieur Christophe Colson, dont le mandat est actuellement en cours, pour les justes motifs suivants : la société envisage de confier d'autres missions incompatibles avec la fonction de commissaire de « BDO Réviseurs d'Entreprises » à des sociétés du réseau de BDO Réviseurs d'entreprises

Cette révocation prend effet à compter de ce jour et sera notifiée au Collège de supervision des réviseurs d'entreprises conformément aux dispositions de l'article 3:66 § 2 du Code des sociétés et des associations.

Aucune indemnité ne sera due à la société « BDO Réviseurs d'Entreprises » en dehors du paiement des prestations déjà réalisées à ce jour pour l'audit des comptes 2024.

L'actionnaire unique décide ensuite de remplacer le commissaire révoqué par la SRL « AXYLUM AUDIT » (agrément n° B00959), dont le siège est établi à 4700 Eupen, Lascheterweg 30, qui prend donc la fonction de commissaire de la Société pour une durée de trois ans, c'est-à-dire pour l'audit des comptes des exercices 2024, 2025 et 2026.

(...)

L'actionnaire unique décide enfin de donner tous pouvoirs à Jean-Philippe Weicker, Alexia Campo et Valentin Laval, collaborateurs au sein de BDO Advisory SRL, dont le siège est établi rue de Stassart, 35 à 1050 Ixelles, immatriculée à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0459.910.454 (RPM Bruxelles, tribunaux francophones), agissant séparément avec pouvoir de substitution, aux fins de signer tout document et d'accomplir toute formalité nécessaire en vue du dépôt au greffe et de la publication des décisions mentionnées ci-dessus dans les Annexes du Moniteur belge. (...)"

Extrait des décisions de l'actionnaire unique du 27 décembre 2024 :

"(...) Décisions :

La SRL « AXYLUM AUDIT » (agrément n° B00959) ayant accepté d'accomplir le mandat de commissaire, l'actionnaire unique décide de confirmer la décision prise en date du 6 décembre 2024 concernant la nomination de la SRL « AXYLUM AUDIT », dont le siège est établi à 4700 Eupen, Lascheterweg 30, en qualité de commissaire de la Société pour une durée de trois ans, c'est-à-dire pour l'audit des comptes des exercices 2024, 2025 et 2026.

Conformément à l'article 3:60 du Code des Sociétés, la SRL « AXYLUM AUDIT » sera représentée par Monsieur Sébastien Verjans (agrément n° A02329), Réviseur d'entreprises, en tant que représentant pour exercer, en son nom et pour son compte, le mandat de commissaire au sein de la SA « HENKENS FRERES ».

(...)

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 14/02/2025 - Annexes du Moniteur belge

L'actionnaire unique décide enfin de donner tous pouvoirs à Jean-Philippe WEICKER, Alexia CAMPO et Valentin LAVAL, collaborateurs au sein de BDO Advisory SRL, dont le siège est établi rue de Stassart, 35 à 1050 IXELLES, immatriculée à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0459.910.454 (RPM Bruxelles, tribunaux francophones), agissant séparément avec pouvoir de substitution, aux fins de signer tout document et d'accomplir toute formalité nécessaire en vue du dépôt au greffe et de la publication des décisions mentionnées ci-dessus dans les Annexes du Moniteur belge. (...)"

Pour extraits conformes.

Valentin Laval
Mandataire

Déposés en même temps :

- un exemplaire original des décisions de l'actionnaire unique du 6 décembre 2024 ; et
- un exemplaire original des décisions de l'actionnaire unique du 27 décembre 2024.